Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-275-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

ZAC des Livraindières à Dreux : autorisation de vente d'un terrain à la SCI DE L'OLIVIER

N°2022-275

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Monsieur Damien STEPHO	

L'an 2022, le 05 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

En 2022, la SCI DE L'OLIVIER s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin d'acquérir un terrain d'environ 1 500 m², zone 31 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Livraindières à Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-275-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/07/2022

Le 21 juin 2022, une promesse de vente a été signée par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec la SCI DE L'OLIVIER pour le compte de la SARL G. MAINI Pompes Funèbres Marbrerie.

La promesse de vente a été conclue au prix de 25 € HT/m², conformément au prix approuvé dans la délibération n°2016-201 du conseil communautaire du 27 juin 2016.

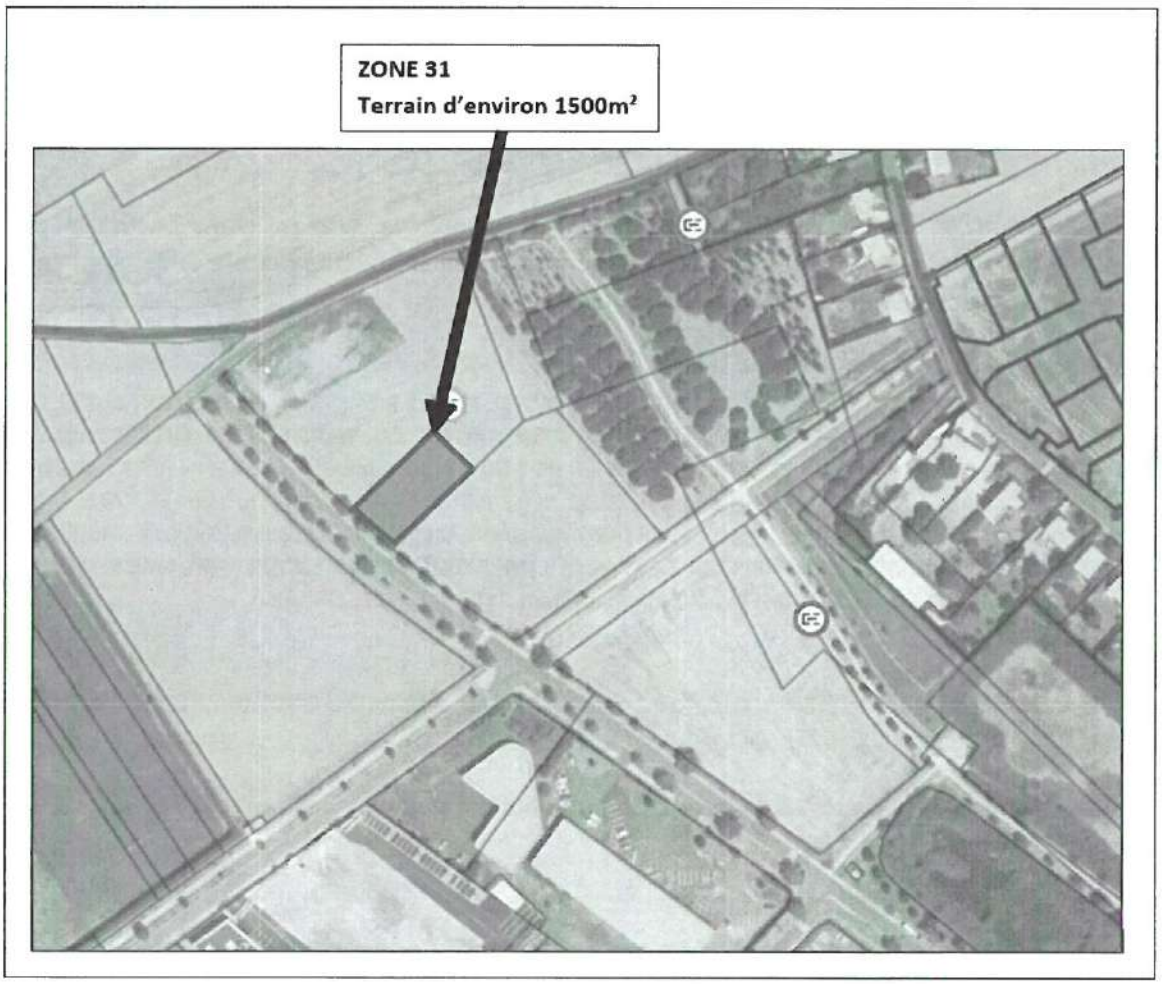
L'entreprise SARL G. MAINI Pompes Funèbres Marbrerie est une entreprise créée en 2005 par Monsieur Florian MAINI actuel gérant. Le siège de la société est basé à Nogent-le-Roi mais elle dispose déjà de trois établissements secondaires à Dreux et Vernouillet. Cette entreprise est à la fois spécialisée dans le taillage, le façonnage et le finissage de pierres, mais aussi dans l'organisation d'obsèques, depuis plus de 30 ans. Elle emploie six personnes.

L'entreprise souhaite acquérir le terrain afin de développer une nouvelle activité en proposant diverses prestations relatives à l'organisation d'obsèques pour les animaux domestiques.

L'acquisition de ladite parcelle se fera par l'intermédiaire de la SCI DE L'OLIVIER, pour le compte de la SARL G. MAINI Pompes Funèbres Marbrerie.

France Domaine, dans un avis en date du 21 octobre 2022, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m².

Aussi, il est proposé de vendre la zone 31, terrain d'environ 1 500 m², extrait de la parcelle cadastrée BV941 à Dreux, au prix de 25 € HT/m² conformément à la délibération mentionnée ci-dessus, soit 37 500 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 7 500 € de TVA sur le prix, soit un total d'environ 45 000 € TTC.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-275-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

VU le 9 de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 du Conseil communautaire portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour décider l'aliénation des biens mobiliers supérieurs à 15 000 € H.T. et la cession ou l'acquisition des biens immobiliers inférieurs à 500 000 € H.T.
VU la délibération n°2016-201 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 portant fixation des prix de vente des terrains de la ZAC des Livraindières à 25 € HT/m²
VU la promesse de vente signée le 21 juin 2022 avec la SCI DE L'OLIVIER

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente de la zone 31 d'environ 1 500 m², extrait de la parcelle cadastrée BV941 à Dreux au prix de 25 € HT/m², soit environ 37 500 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 7 500 € de TVA sur le prix, soit un total d'environ 45 000 € TTC, à la SCI DE L'OLIVIER ou toute société s'y substituant ;
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 15/12/2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15/12/2022

Damien STEPHO
Secrétaire de séance

Gérard SOURISSEAU
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-275-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022